

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 8 janvier 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

CIRCULAIRE N° 401/ARM/DRH-AA/SDEPRH-HEM/BPRH-CA

portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation.

Du 17 décembre 2020

CIRCULAIRE N° 401/ARM/DRH-AA/SDEPRH-HEM/BPRH-CA portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation.

Du 17 décembre 2020

NOR A R M L 2 0 5 6 1 0 5 C

Référence(s) :

- Code de la défense

- [Décret N° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.](#)
- [Arrêté du 29 août 2014 relatif à la répartition par spécialité des sous-officiers de carrière du personnel navigant et non navigant de l'armée de l'air.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Instruction N° 1800/ARM/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA du 06 novembre 2018 portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [643.3.1.](#)

Référence de publication :

Préambule

La présente circulaire a pour objet de définir la codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation, ainsi que les qualifications particulières utilisées dans le cadre de la gestion et de l'administration du personnel militaire de l'armée de l'air.

1. GÉNÉRALITÉS.

Cette codification permet de préciser :

- le repère attaché à l'emploi ;
- l'indice attaché à l'individu.

Le repère et l'indice, constitués respectivement de cinq et six chiffres, sont structurés de la manière suivante :

- le 1er chiffre représente le domaine d'emploi ;
- le 2e chiffre définit la spécialité ;
- le 3e chiffre définit la sous-spécialité ;
- le 4e chiffre définit la spécialisation ;
- le 5e chiffre détermine le niveau de qualification ;
- le 6e chiffre détermine l'étape de qualification ou une qualification particulière.

Lorsqu'un des éléments du repère ou de l'indice est mentionné par un 0, celui-ci est considéré comme « indifférencié ».

Les quatre premiers chiffres de l'indice correspondent en général à l'orientation professionnelle initiale. Ils peuvent changer dans le cadre particulier de certaines évolutions de carrière (réorientation professionnelle ou qualification particulière).

Le repère a pour objet d'identifier des viviers de militaires et les indices associés au repère portent les étapes de qualification de l'intéressé.

Les annexes jointes précisent pour le personnel navigant (PN) et non navigant (PNN) les repères et indices de spécialisation génériques et spécifiques.

Le personnel issu du secteur civil, sans passé militaire, ayant contracté un premier engagement à servir dans la réserve (ESR) se voit attribuer, durant cette période, l'indice de spécialisation 00.00 complété d'un cinquième et sixième chiffre qui correspondent respectivement au niveau et étape de qualification (conformément aux points 1. et 3. de l'annexe III.).

2. ABROGATION - PUBLICATION.

L'[instruction n° 1800/DEF/DRH-AA/SDEP-HP/BPECA du 6 novembre 2018](#) portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation est abrogée.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Manuel ALVAREZ.

ANNEXES

ANNEXE I.
CODIFICATION DES QUATRE PREMIERS CHIFFRES.

1. PERSONNEL NAVIGANT (1).

	OFFICIER.	SOUS- OFFICIER.	MDRE.	VASP.	VMDR.
11 Pilote	1100 (2)				
111 Chasse					
Pilote de chasse	1110				
112 Ravitaillement					
Pilote de ravitaillement	1120				
115 Transport					
Pilote de transport	1150				
116 Hélicoptère					
Pilote d'hélicoptère	1160				
117 Instructeur					
Pilote instructeur chasse	1171				
Pilote instructeur transport	1175				
118 Avion léger (personnel de réserve)					
Pilote d'avion « Estafette »	1181				

119 Pilote d'avion à distance					
Pilote d'avion à distance	1190				
12 NOSA	1200				
121 Combat					
NOSA de combat	1210				
122 Ravitaillement					
NOSA de ravitaillement	1220				
125 Transport					
NOSA de transport	1250				
127 Instructeur					
NOSA instructeur chasse	1271				
NOSA instructeur transport	1275				
129 Opérateur capteur drones					
Opérateur capteur drones	1290	1290			
13 Radio de bord					
135 Matériels radioélectriques					

Mécanicien d'équipage « radio de bord calibration »		1351			
14 Mécanicien d'équipage		1400 (1)			
142 Ravitaillement					
Mécanicien d'équipage « ravitaillement en vol et sécurité cabine »	1421	1421			
145 Transport					
Mécanicien d'équipage « conduite »	1451	1451			
Mécanicien d'équipage « sécurité cabine »	1452	1452			
Agent sécurité cabine			1452		
Assistant sécurité cabine					1452
Mécanicien d'équipage « soute »	1453	1453			
Aide soutier			1453		
Mécanicien d'équipage « personnel navigant de cabine »	1460	1460			
15 Convoyeur					
Convoyeur de l'air	1500				

16 Parachutiste navigant expérimentateur					
Officier parachutiste navigant expérimentateur (3)	1600				
Sous-officier parachutiste navigant expérimentateur (3)		1610			
(1) L'appartenance au corps du PN dépend des brevets et qualifications inscrits à la liste du PN.					
(2) En école (tronc commun).					
(3) Spécialité accessible uniquement par recrutement interne.					

2. PERSONNEL NON NAVIGANT.

2.1. Sauvetage hélicopté.

	OFFICIER.	SOUS- OFFICIER.	MDRE.	VASP.	VMDR.
17 Sauvetage hélicopté (1)					
Sauveteur plongeur hélicopté	1700	1700			
Équipier sauveteur plongeur hélicopté			1700		
(1) Conformément à l' arrêté du 29 août 2014 relatif à la répartition par spécialité des sous-officiers de carrière du personnel navigant et non navigant de l'armée de l'air (BOC n° 50 du 10 octobre 2014, texte 24).					

2.2. Mécaniciens.

	OFFICIER.	SOUS- OFFICIER.	MDRE.	VASP.	VMDR.
20 Aéronautique					

200 Systèmes aéronautiques					
Officier mécanicien systèmes aéronautiques	2000				
Ingénieur aéronautique				2001	
Élève à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air			2002		
21 Aéronef et vecteur					
210 Aéronef et vecteur					
Officier mécanicien aéronef et vecteur	2100				
Assistant matériels aériens					2101
211 Vecteur et moteur					
Technicien de maintenance vecteur et moteur		2115			
Opérateur de maintenance vecteur et moteur			2115		
213 Structure aéronef					
Technicien de maintenance structure aéronefs		2133			

Opérateur de maintenance structure aéronefs			2133		
22 Matériels télécommunications aéronautiques					
220 Systèmes et matériels électroniques aéronautiques					
Officier mécanicien systèmes et matériels électroniques	2200				
221 Systèmes et matériels électroniques de bord					
Technicien de maintenance avionique		2217			
Opérateur de maintenance avionique			2217		
Assistant de maintenance avionique					2217
228 Systèmes d'information et de communications aéronautiques (SIC Aéro)					
Technicien SIC Aéro		2280			
Opérateur technique SIC Aéro			2280		
23 Armement					

230 Systèmes d'armement					
Officier mécanicien armement	2300				
232 Armement opérationnel					
Technicien armement bord et sol		2320			
Opérateur armement bord et sol			2320		
24 Photo					
242 Métiers de l'image					
Technicien métiers de l'image		2420			
Opérateur métiers de l'image			2420		
Assistant métiers de l'image					2420
25 Matériels environnement aéronautique					
250 Environnement aéronautique et mécanique					
Officier mécanicien environnement aéronautique	2500				
253 Acheminement par vecteur terrestre					

Conducteur routier			2536		
Conducteur routier spécialisé			2537		
Technicien gestion et planification des opérations terrestres (1)		2538			
255 Matériels d'environnement aéronautique					
Technicien électromécanique environnement aéronautique		2550			
Technicien électrotechnique environnement aéronautique		2551			
Technicien mécanique environnement aéronautique		2552			
Technicien confection environnement aéronautique		2554			
256 Matériels d'environnement aéronautique					
Opérateur électrotechnique environnement aéronautique			2561		
Opérateur mécanique environnement aéronautique			2562		

Assistant électromécanique environnement aéronautique					2562
Opérateur technicien confection environnement aéronautique			2564		
Assistant confection environnement aéronautique					2564
26 Sécurité incendie et sauvetage					
260 SIS, SN et NRBC					
Officier pompier de l'armée de l'air	2600				
262 Interventions SIS, SN et NRBC					
Pompier de l'armée de l'air		2620			
Équipier pompier de l'armée de l'air			2620		
Assistant vérificateur de matériels incendie					2620
27 Logistique					
270 Logistique					
Officier logisticien	2700				
273 Gestion logistique					

Logisticien		2730			
Agent de magasinage			2730		
Assistant manutention					2730
28 Acheminement par vecteurs aériens					
Officier du transit aérien	2800				
Sous-officier du transit aérien		2810			
Agent du transit aérien			2810		
Assistant du transit aérien					2810
80 Systèmes d'information et de communications					
Spécialiste des systèmes et supports de télécommunications		8100			
Spécialiste des réseaux informatiques et sécurité des SIC		8220			
Concepteur et manager des systèmes d'information		8230			
Agent de soutien des SIC			8000		
Assistant CSSI					8000

(1) Spécialité accessible uniquement via recrutement interne de sous-officier issus des MDRE.

2.3. Basiers.

	OFFICIER.	SOUS-OFFICIER.	MDRE.	VASP.	VMDR.
31 Renseignement					
310 Renseignement d'origine électromagnétique et images, exploitation du renseignement					
Officier renseignement	3100				
311 Recueil et exploitation du renseignement d'origine électromagnétique					
Technicien interception et exploitation du signal		3111			
Technicien interception localisation et brouillage système		3113			
313 Exploitation renseignement d'origine image					
Technicien imagerie		3130			
316 Exploitation renseignement					
Technicien exploitation renseignement		3161			

317 Linguiste d'écoute					
Technicien linguiste d'écoute de langue slave		3171			
Technicien linguiste d'écoute de langue arabe		3172			
Technicien linguiste d'écoute de langue européenne		3173			
Technicien linguiste d'écoute de langue particulière		3174			
318 Contre-ingérence et sécurité de défense					
Inspecteur de sécurité de la défense	3181	3181			
319 Appui au renseignement					
Opérateur renseignement			3190		
32 Opérations aériennes					
320 Informations aéronautiques					
Agent d'opérations			3200		
Assistant agent d'opérations					3200

Technicien de prévention du péril animalier (1)		3204			
Opérateur de prévention du péril animalier			3205		
Assistant opérateur de prévention du péril animalier					3205
321 Contrôle aérien					
Contrôleur aérien en spécialisation	3210	3210			
Contrôleur des opérations aériennes	3211	3211			
Contrôleur de circulation aérienne	3212	3212			
Contrôleur des opérations aériennes qualifié « interception »	3219	3219			
322 Surveillance aérienne					
Officier de surveillance aérienne (2)	3220				
Opérateur de surveillance aérienne (3)		3220			
Technicien de préparation et de suivi des vols (4)		3222			

323 PCOA (Planification et conduite des opérations aériennes)	3230	3230	3230		
324 Diffusion de l'alerte (<i>personnel de réserve</i>)					
Officier diffuseur de l'alerte	3240				
325 Météorologie					
Officier météorologiste	3251				
Météorologiste		3251			
326 Entraînement sur simulateur de vol					
Moniteur de simulateur de vol (5)	3260				
Moniteur de simulateur de vol		3261			
34 Protection					
341 Fusilier commando de l'air					
Officier fusilier commando parachutiste de l'air	3410				
Équipier fusilier de l'air – MAQUIS			3411		
Assistant équipier commando					3411

Fusilier parachutiste de l'air – MATOU		3412			
Équipier fusilier parachutiste de l'air – MATOU			3412		
Commando parachutiste de l'air – ATTILA		3413			
Équipier commando parachutiste de l'air – ATTILA			3413		
Commando forces spéciales air – BELOUGA		3414			
Équipier commando forces spéciales air – BELOUGA			3414		
Assistant de chenil					3415
Équipier maître-chien de l'air – MAQUIS			3416		
Maître-chien parachutiste de l'air – MATOU		3417			
Équipier maître-chien parachutiste de l'air – MATOU			3417		
Maître-chien commando parachutiste de l'air – ATTILA		3418			
Équipier maître-chien commando parachutiste de l'air – ATTILA			3418		

Maître-chien commando forces spéciales air – BELOUGA		3419			
Équipier maître-chien commando forces spéciales air – BELOUGA			3419		
342 Défense sol-air					
Officier défense sol- air	3420				
Spécialiste défense sol-air		3422			
Équipier défense sol- air			3424		
35 Infrastructure					
350 Gestion de l'infrastructure et de l'ingénierie immobilière					
Officier infrastructure	3500				
351 Soutien des bâtiments et infrastructure opérationnelle					
Spécialiste du bâtiment et infrastructure opérationnelle		3519			
Agent du bâtiment et infrastructure opérationnelle			3519		
Coordonnateur / correspondant infrastructure				3502	

Assistant entretien infrastructure					3501
353 Électrotechnique opérationnelle des infrastructures aéronautiques					
Spécialiste électrotechnicien opérationnel des infrastructures aéronautiques		3539			
Agent électrotechnicien opérationnel des infrastructures aéronautiques			3539		
355 Construction opérationnelle et d'infrastructure					
Spécialiste de la construction opérationnelle et d'infrastructure		3550			
36 Aide au commandement					
360 Bureautique					
Agent bureautique secrétariat / achats finances			3600		
Contrôleur de gestion-qualité				3602	
Assistant bureautique					3601
361 Gestion des ressources humaines					

Officier RH	3610				
Gestionnaire RH- secrétariat		3610			
363 Achat- comptabilité-finances					
Officier administration- finances	3630				
Acheteur public		3634			
Comptable-finances		3635			
364 Informatique					
Officier informatique	3640				
Informaticien				3641	
365 Conseil en recrutement					
Conseiller en recrutement (6)		3650			
Assistant en recrutement					3650
37 Enseignement et communication					
371 Enseignement- encadrement					
Officier enseignement- encadrement - EPMS	3710				

Enseignant				3711	
Instructeur de langues				3712	
372 Entraînement physique militaire et sportif					
Moniteur d'EPMS		3721			
Assistant moniteur d'EPMS					3721
374 Communication – image					
Officier de communication / image	3740				
Communicant-journaliste				3742	
Assistant communication					3741
38 Restauration hôtellerie					
Gestionnaire restauration et hôtellerie		3800			
Agent de restauration			3800		
Assistant restauration					3800
40 Administration – Finances – Droit					

Commissaire des armées d'ancrage « air »	4000				
Juriste-finances-reconversion-conseiller juridique-environnement HSCT				4001	
57 Santé					
Infirmier diplômé d'état		5730			
Auxiliaire sanitaire			5730		
73 Musique					
Chef de musique	7300				
Tambour-major		7320			
Musicien de l'air		7330			
Musicien technicien de l'air			7330		
(1) Spécialité accessible uniquement par recrutement interne de sous-officier issus des MDRE.					
(2) Spécialité accessible uniquement via recrutement de l'article 17 du décret 2008-943 du 12 septembre 2008.					
(3) Spécialité accessible uniquement par recrutement interne de sous-officier issus des MDRE.					
(4) Spécialité accessible uniquement par recrutement interne de sous-officier issus des MDRE.					
(5) Spécialité accessible uniquement via recrutement de l'article 17 du décret 2008-943 du 12 septembre 2008.					
(6) Spécialité accessible uniquement par recrutement interne.					

ANNEXE II.

CODIFICATION DES CINQUIÈME ET SIXIÈME CHIFFRES POUR LE PERSONNEL NAVIGANT.

1. CODIFICATION DU CINQUIÈME CHIFFRE.

	2	4	5	6	8
Pilote de chasse	Instruction en école	Breveté PN et instruction en unité	Opérationnel	Sous-chef de patrouille	Chef de patrouille
Pilote de ravitaillement				Copilote confirmé	Commandant de bord
Pilote de transport				Copilote confirmé	Commandant de bord
Pilote d'hélicoptère				Copilote confirmé	Commandant de bord
Navigateur officier systèmes d'armes de combat				Sous-chef navigateur	Chef navigateur
Navigateur officier systèmes d'armes de ravitaillement				NOSA confirmé	Commandant de bord
Navigateur officier systèmes d'armes de transport				NOSA confirmé	Commandant de bord
Radio de bord calibration				Sous-chef radio de bord	Chef radio de bord
Pilote d'avion à distance			Pilote d'avion à distance opérationnel	Pilote d'avion à distance instructeur	Pilote d'avion à distance examineur
Opérateur capteur drones			Opérateur Capteur opérationnel	Opérateur Capteur instructeur	Opérateur Capteur examineur

Mécanicien d'équipage	Instruction en école	Breveté PN et instruction en unité	Opérationnel	Mécanicien d'équipage confirmé	Chef mécanicien d'équipage
Convoyeur de l'air				Sous-chef d'équipe convoyeur de l'air	Chef d'équipe convoyeur de l'air
Parachutiste navigant expérimentateur			PNE confirmé	PNE sous-chef de mission	PER chef de mission
Pilote instructeur			Instructeur pilote opérationnel	Instructeur pilote confirmé	Maître instructeur pilote
Navigateur officier systèmes d'armes instructeur			Instructeur navigateur opérationnel	Instructeur navigateur confirmé	Maître instructeur navigateur
Pilote d'avion « estafette »			Breveté		

2. CODIFICATION DU SIXIÈME CHIFFRE : QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES.

SPÉCIALITÉ.	SPÉCIALISATION D'ORIGINE	QUALIFICATION PARTICULIÈRE.	
Personnel pilote	11XXX0	11XXX1	OCO (Opérateur Capteur Opérationnel)
		11XXX2	OCI (Opérateur Capteur Instructeur)
		11XXX3	IP PC21 CAT C (Instructeur pilote PC21 catégorie C)
		11XXX4	OCE (Opérateur Capteur Examineur)
		11XXX5	PADO (Pilote d'Avion à Distance Opérationnel)

		11XXX6	PADI (Pilote d'Avion à Distance Instructeur)
		11XXX7	IP PC21 CAT B (Instructeur pilote PC21 catégorie B)
		11XXX8	PADE (Pilote d'Avion à Distance Examineur)
		11XXX9	IP PC21 CAT A (Instructeur pilote PC21 catégorie A)
Personnel navigateur officier systèmes d'armes	12XXX0	12XXX1	PADO (Pilote d'Avion à Distance Opérationnel)
		12XXX2	PADI (Pilote d'Avion à Distance Instructeur)
		12XXX4	PADE (Pilote d'Avion à Distance Examineur)
		12XXX5	OCO (Opérateur Capteur Opérationnel)
		12XXX6	OCI (Opérateur Capteur Instructeur)
		12XXX8	OCE (Opérateur Capteur Examineur)

Pour les PN, le 6^e chiffre est utilisé pour les qualifications particulières différentes du brevet de spécialisation dont ils sont détenteurs.

C'est notamment le cas pour les PN qui sont affectés en escadron de drones après avoir obtenu une qualification sur avion habité.

Le personnel affecté en escadron de drones conserve son indice et niveau de qualification précédemment acquis (cinquième chiffre 4, 5, 6 ou 8).

Au cours de son séjour en escadron de drones, sa progression est sanctionnée par l'obtention de qualifications spécifiques lui permettant d'être employé selon les besoins de l'unité (sixième chiffre de 1 à 8). Lorsque le sixième chiffre est égal à 1, 2 ou 4, il correspond à une qualification particulière croisée : un pilote employé comme opérateur capteur ou un NOSA employé comme pilote à distance par exemple.

À son départ d'escadron de drones, l'intéressé retrouve son niveau de qualification détenu antérieurement.

Exemples :

- un chef de patrouille affecté en escadron drones qui obtient une qualification Opérateur Capteur Examineur aura un indice 111084.
- un copilote transport qui obtient une qualification de Pilote d'Avion à Distance Instructeur aura un indice 115066.

3. CODIFICATIONS SPÉCIFIQUES.

Parrainage dans les écoles :

- le personnel instructeur affecté dans les écoles d'instruction conserve son indice et niveau de qualification précédemment acquis (5, 6 ou 8). Au cours de son séjour dans les écoles, sa progression pédagogique est sanctionnée par l'obtention de qualifications spécifiques lui permettant d'être employé comme instructeur selon les besoins des écoles. À son retour dans les forces, l'intéressé retrouve son niveau de qualification détenu antérieurement à sa phase de moniteurat.

Réorientation :

- le personnel navigant réorienté dans une autre spécialisation du PN, se voit attribuer l'intitulé et l'indice correspondant dans le niveau précédemment acquis à sa nouvelle fonction. Il progresse ensuite dans sa nouvelle spécialisation en vue d'obtenir l'indice supérieur.

Radiation du personnel navigant :

- les officiers et sous-officiers radiés du PN mais qui demeurent statutairement dans le corps du PN, selon les dispositions des décrets en vigueur (cf. article 38, du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié et article 3, du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié), se voient attribuer l'indice 190009.

Élèves éliminés définitivement du circuit des écoles du personnel navigant :

- dès que la décision de radiation du circuit des écoles du PN est prononcée, la codification provisoire en attente de réorientation ultérieure 090029 est attribuée à ces élèves. Après réorientation, ils suivent le cursus de leur nouvelle spécialisation.

ANNEXE III.

CODIFICATION DES CINQUIÈME ET SIXIÈME CHIFFRES POUR LE PERSONNEL NON NAVIGANT.

1. CODIFICATION DU CINQUIÈME CHIFFRE : NIVEAUX DE QUALIFICATION.

	CAS GÉNÉRAL.	CAS PARTICULIERS.		
0		32xx Contrôle.	3261 Moniteur simulateur de vol.	31XX Officier de renseignement.
1	Officier VASP			
2	Élèves			
3	MDRE			
4	CE ou BE	Contrôleur stagiaire en unité. Opérateur stagiaire en unité.	Moniteur simulateur.	Officier renseignement.
5	Qualifications particulières (cf. point 2.)	Contrôleur opérationnel. Opérateur opérationnel.	Moniteur simulateur opérationnel.	Officier renseignement confirmé.
6	CS ou BS	Premier contrôleur. Premier opérateur.	Moniteur simulateur confirmé.	Officier renseignement interpréteur analyste.
7	Qualifications particulières (cf. point 2.)			Officier renseignement interpréteur analyste confirmé.

2. CODIFICATION DU CINQUIÈME CHIFFRE : QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES.

Lors de l'attribution d'une qualification particulière à un spécialiste, le 5^{ème} chiffre de son indice de spécialité passe, selon le niveau de qualification professionnelle, de 3 ou 4 à 5, de 6 à 7 ou de 8 à 9. Ces valeurs permettent la mise en place, à des postes particuliers, de personnel ayant la qualification requise.

	QUALIFICATION PARTICULIÈRE (1).	SPÉCIALISATION D'ORIGINE - OBSERVATIONS.
Maitre systèmes satellites	8100 7, 9 (2)	8100 6, 8
Spécialiste qualifié en sécurité des systèmes d'information et de communications	8220 7, 9 (2)	8220 6, 8
Permanent de sécurité nucléaire	2620 5, 7, 9 (2)	2620 4, 6, 8
Responsable qualité et prévention nucléaire	2620 7, 9 (2)	2620 6, 8
Instructeur survie opérationnelle	XXXX 7, 9 (2)	341X 6, 8 2620 6, 8 ; 1700 6, 8
Spécialiste de la construction opérationnelle et d'infrastructure titulaire du concours CDT	3550 5	3550 4
Moniteur EPMS du PN	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Moniteur EPMS montagne	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Moniteur EPMS natation	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Moniteur EPMS sport de combat	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Chef de cellule EPMS	3721 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Éducateur	XXXX 5, 7 (2)	XXXX 4, 6 (4)
Tambour major	7320 5, 7, 9 (2)	7320 4, 6, 8

Maître instructeur	XXXX 7, 9 (5)	XXXX 8 (4)
Officier de défense sol-air (DSA) à l'instruction	3420 4	
Officier DSA opérationnel - Chef de section MAMBA	3420 5	
Officier DSA confirmé - Officier tactique CDF CMD3D	3420 6	
Officier DSA expert - Chef conduite CMD3D	3420 8	
Spécialiste de défense sol- air à l'instruction	3422 4	CE
Spécialiste de défense sol- air opérationnel	3422 5	BE ou BST ou BE + S2
Spécialiste de défense sol- air confirmé	3422 6	CS ou BS
Spécialiste de défense sol- air expert	3422 8	CCM ou BCM ou Major
Equipier de défense sol-air à l'instruction	3424 4	
Equipier DSA opérationnel - Opérateur SLT MAMBA	3424 5	
Equipier DA confirmé - Chef d'équipage SLT MAMBA	3424 6	
Infirmier diplômé d'état	5730 6	
Auxiliaire sanitaire titulaire du DEAS (diplôme d'état d'auxiliaire sanitaire)	5730 5	

- (1) Le 6^{ème} chiffre prend la valeur 0 pour les officiers. Pour les sous-officiers et militaires du rang, se reporter au tableau du point 3. de l'annexe III.
- (2) Le 5^{ème} chiffre est un 5 si l'intéressé est breveté élémentaire, un 7 s'il est breveté supérieur et un 9 s'il est breveté cadre de maîtrise.
- (3) Le 5^{ème} chiffre correspond à un niveau de qualification spécifique au sport aérien.
- (4) Recrutement dans toutes les spécialisations.
- (5) Le maître instructeur conserve les quatre premiers chiffres de sa spécialisation d'origine, le 5^{ème} chiffre est un 7 s'il est breveté supérieur et un 9 s'il est breveté cadre de maîtrise.

3. CODIFICATION DU SIXIÈME CHIFFRE : ÉTAPES DE QUALIFICATION.

CAS GÉNÉRAL.						
	Volontaire FMIR.	Volontaire certifié.	MDRE breveté engage.	Breveté élémentaire.	Breveté supérieur.	
0						
1						
2	En formation initiale					
3	Titulaire du CAER.	Titulaire du CAEVMDR.	Titulaire du CAET.	Titulaire du certificat élémentaire de spécialiste.	Titulaire du certificat supérieur de spécialiste.	
4			Titulaire du certificat élémentaire de technicien.	Titulaire du brevet élémentaire de spécialiste.	Titulaire du brevet supérieur de spécialiste.	
5			Titulaire du brevet élémentaire de technicien.	Titulaire de la S2.		Titulaire du certificat cadre de maîtrise.
6			Titulaire du certificat supérieur de technicien.			

7			Titulaire du brevet supérieur de technicien.			Titulaire du brevet cadre de maîtrise.
8						
9						Titulaire du brevet cadre de maîtrise et détenteur de l'ESP.

4. CODIFICATION DU SIXIÈME CHIFFRE : CODIFICATIONS SPÉCIFIQUES.

	31XX Renseignement	32XX Contrôle	3261 simulateur de vol	342X Défense sol-air	8XXX SIC	73XX Musique	5730 Infirmier	Autres
0	Officier	Officier	Officier	Équipier DSA à l'instruction BE Spécialiste DSA opérationnel opérateur tir CROTALE NG CE Spécialiste DSA à l'instruction				Officier
1	Qualification ROEM (1)	Premier contrôleur/ Premier opérateur (BE + ECGC ou ECGO) Maître contrôleur/ Maître opérateur (BS + ECGMC ou ECGMO)	Moniteur simulateur confirmé (BE + ECGS1) Maître moniteur simulateur (BS + ECGS2)	Équipier DSA à l'instruction + Maquis validé BE Spécialiste DSA opérationnel opérateur tir SAMP MAMBA				
2		Élève	Élève					

	Spécialisation ROIM (2)		Moniteur simulateur confirmé (BE + ECGS1 +S2)	BE Spécialiste DSA opérationnel opérateur principal de tir CROTALE NG			Élève EPPA de 1 ^{ère} année	
3	Spécialisation ROHUM (3)	Stagiaire en unité (CE) Premier contrôleur/ Premier opérateur (CS)	A l'instruction en unité (CE) Moniteur simulateur confirmé (CS)	CAET Équipier DSA opérationnel opérateur SLT SAMP MAMBA CE Spécialiste DSA + Stage MAQUIS BE Spécialiste DSA opérationnel Chef équipe SLT MAMBA CS CCM		Musicien technicien de l'air (CAET) Musicien de l'air de 2 ^e classe (CE) (4) Musicien de l'air de 1 ^{re} classe (CS)		
4	Qualification ROEM +	Contrôleur opérationnel/Op	Moniteur simulateur opérationnel	CAET Équipier DSA opérationnel + Maquis	Administrateur réseaux et SSI /Communication	Musicien de l'air de 2 ^e classe	Élève de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année (5)	

	Spécialisation ROIM	érateur opérationnel (BE)	(BE)	validé opérateur SLT SAMP MAMBA	(BE)	(BE)	(BE)	
		Premier contrôleur / Premier opérateur (BS)	Moniteur simulateur confirmé (BS)	BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir CROTALE NG				
				BS Spécialiste DSA confirmé		Musicien de l'air de 1 ^{re} classe (BS)	Infirmier DE en unité (6) (BE)	
				BCM Spécialiste DSA expert				
5	Qualification ROEM + Spécialisation ROHUM	Maître contrôleur/ Maître opérateur (CCM)	Maître moniteur simulateur (CCM)	BET Équipier DSA confirmé Chef équipage SLT SAMP MAMBA		Musicien de l'air de 2 ^e classe (BE + S2)		
				BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur détection CMD3D		Musicien de l'air de classe principale (CCM)		
				BCM Spécialiste DSA expert Opérateur tactique CDF CMD3D				
6	Spécialisation ROIM +			BET Équipier DSA confirmé + Maquis				

	Spécialisation ROHUM		Moniteur simulateur opérationnel (BE + ECGS1)	validé Chef équipage SLT SAMP MAMBA	Administrateur réseaux et SSI /Communication (BS)	Musicien de l'air de 1 ^{re} classe (BS niveau DQS)		
				BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir SAMP MAMBA				
				BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur principal de tir CROTALE NG				
				BCM Spécialiste DSA expert Opérateur principal de tir SAMP MAMBA				
7	Qualification ROEM + Spécialisation ROIM et ROHUM	Maître contrôleur/ Maître opérateur (BCM)	Maître moniteur simulateur (BCM)	BE + S2 Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir CROTALE NG	Administrateur réseaux et expert SSI/	Musicien de l'air de 1 ^{re} classe (BS niveau CM)		
				BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur de tir SAMP MAMBA	Communication (BS)	Musicien de l'air de classe principale (BCM)		
				Major Spécialiste DSA expert				

8	Compétences « Coordinateur tactique » ou opérateur capteur			BE + S2 Spécialiste DSA opérationnel Opérateur détection sol-air	Administrateur réseaux et SSI /Communication (CM)	Musicien de l'air de 1 ^{re} classe (BS niveau CM + ESP)		Officier spécialisé en restauration hôtellerie
				BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur tactique CDF CMD3D				
				Major Spécialiste DSA expert Opérateur tactique CDF CMD3D				
9	Compétences « Directeur SIGINT »	Maître contrôleur/ Maître opérateur (BCM + ESP)	Maître moniteur simulateur (BCM + ESP)	BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur détection CMD3D	Administrateur réseaux et expert SSI/ Communication (CM)	Musicien de l'air de classe principale (BCM + ESP)		
				BE + S2 Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir SAMP MAMBA				
				BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur principal de tir SAMP MAMBA				
				Major Spécialiste DSA expert Opérateur principal de tir SAMP MAMBA				

- (1) Officier renseignement ou Officier Renseignement Interpréteur Analyste (ORIA) ayant effectué le stage DRM 12.101 « Officiers spécialisés dans le ROEM ».
- (2) Officier Renseignement ou ORIA ayant effectué le stage DRM 13.102 « Imagerie spécialisée Officiers ».
- (3) Officier Renseignement ou ORIA ayant effectué le stage DRM 14.304 techniques de recherche humaine théâtre extérieur (TECRHUTEX).
- (4) Musiciens des forces aériennes, des formations des écoles et du soutien de la musique.
- (5) Les élèves de 2^{ème} année sont titulaires du Brevet élémentaire par équivalence.
- (6) Dès leur arrivée en unité, une procédure d'intégration dans le corps des militaires infirmier technicien des hôpitaux des armées est engagée. Cette procédure, d'une durée d'environ six mois, nécessite au préalable l'intégration des infirmiers diplômés d'Etat dans le corps des sous-officiers de carrière du personnel non navigant de l'armée de l'air.

ANNEXE IV. GLOSSAIRE.

BCM : breveté cadre de maîtrise.

BE : breveté élémentaire.

BS : breveté supérieur.

BST : breveté supérieur technicien.

BSEP : brevet supérieur d'expérience professionnelle.

CAER : certificat d'aptitude à l'emploi de réserviste.

CAET : certificat d'aptitude à l'emploi de technicien.

CAEVMDR : certificat d'aptitude à l'emploi de volontaire militaire du rang.

CDT : conducteur de travaux.

CCM : certifié cadre de maîtrise.

CE : certifié élémentaire.

CPAD : chef pilote à distance.

CS : certifié supérieur.

CSSI : correspondant sécurité des systèmes d'information.

DE : diplôme d'état.

DEI : diplôme d'état d'infirmier.

DQS : diplôme de qualification supérieure.

ECGC : examen de connaissances générales de contrôleur.

ECGMC : examen de connaissances générales de maître contrôleur.

ECGMO : examen de connaissances générales de maître opérateur.

ECGO : examen de connaissances générales d'opérateur.

ECGS1 : examen de connaissances générales en simulation numéro 1.

ECGS2 : examen de connaissances générales en simulation numéro 2.

EPMS : entraînement physique militaire et sportif.

EPPA : école du personnel paramédical des armées.

ESP : épreuves de sélection professionnelle.

ESR : engagement à servir dans la réserve.

FMIR : formation militaire initiale de réserviste.

HSCT : hygiène, sécurité et conditions de travail.

JDC : journée défense et citoyenneté.

MITHA : militaire infirmier technicien des hôpitaux des armées.

MDRE : militaire du rang engagé.

NOSA : navigateur officier systèmes d'armes.

NRBC : nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

OCE : opérateur capteur examinateur.

OCI : opérateur capteur instructeur.

OCO : opérateur capteur opérationnel.

PADE : pilote d'avion à distance examinateur.

PADI : pilote d'avion à distance instructeur.

PADO : pilote d'avion à distance opérationnel.

PER : parachutiste d'essais et de réceptions.

PN : personnel navigant.

PNE : parachutiste navigant expérimentateur.

PNN : personnel non navigant.

RH : ressources humaines.

RO : référentiel d'organisation.

ROEM : renseignement d'origine électromagnétique.

ROIM : renseignement d'origine imagerie.

ROHUM : renseignement d'origine humaine.

SIC : systèmes d'information et de communications.

SIS : sécurité incendie et sauvetage.

SLT : système de lancement terrestre.

SN : sécurité nucléaire.

SPH : sauveteur plongeur hélicoptère.

S2 : sélection numéro 2.

VASP : volontaire aspirant.

VI : véhicule incendie.

VMDR : volontaire militaire du rang.

